



**RASSEMBLER DANS UN PROJET DE TERRITOIRE**  
**LES GRANDS PRINCIPES STRATEGIQUES D'AMENAGEMENT**  
**ET DE DEVELOPPEMENT DE L'ECO-VALLEE**

**I - CONTEXTE ET ENJEUX**

Le projet de territoire vise à définir de façon concertée les grands principes d'aménagement et de développement de la plaine du Var. En s'appuyant sur les leviers identifiés pour sa mutation, il proposera une stratégie pour l'évolution du territoire sans pour autant figer l'avenir.

Ce projet dispose aujourd'hui d'un premier socle d'acquis et de perspectives, au travers des travaux menés notamment dans le cadre des études sur le positionnement international et des études de définition pour la stratégie urbaine de la plaine du Var. Cette base solide, nécessaire à l'élaboration d'un projet partagé de territoire, a été établie, pour toutes ses composantes, au regard du contexte territorial dans lequel s'inscrit l'opération d'intérêt national.

L'étude de positionnement, après avoir posé un diagnostic sévère sur l'état environnemental, urbain et économique, fixe pour le développement du cœur de la future métropole de vrais challenges : un rebond économique adossé notamment à la formation et la recherche, l'éco exemplarité, l'urbanisation responsable et l'ambition d'une autonomie énergétique. Les études de définition, conduites par trois cabinets internationalement reconnus, sur la base d'un travail approfondi dans lequel elles se complètent, s'enrichissent ou s'opposent, proposent des visions innovantes et ambitieuses pour l'Eco-Vallée, et identifient les leviers nécessaires à sa mutation.

La diversité des propositions constitue un matériau riche qui permet de nourrir des échanges et des réflexions croisées sur le devenir de l'Eco-Vallée. Le but est bien de faire vivre ces études et d'en extraire de grands principes d'aménagement et de développement constitutifs du projet partagé de territoire, cadre de l'action de l'EPA dans les années à venir.

La démarche a vocation à prendre en compte la stratégie de l'Etat et à ce titre les ambitions et objectifs des politiques publiques nationales, notamment ceux déclinés dans les lois Grenelle 1 et 2 mais aussi ceux développés à partir d'enjeux transversaux propres au territoire.

Elle devra intégrer aussi les apports des principales collectivités du périmètre, au premier rang desquelles la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, le département des Alpes-Maritimes et la Région Provence Alpes Côte d'Azur mais aussi les communautés de communes des Coteaux d'Azur et de la Vallée de l'Esteron ainsi que les différentes communes, et enfin respecter la diversité identitaire de la vallée. Aussi, sera-t-elle le fruit d'un travail collaboratif et partenarial. Elle se construira autour de temps de concertation et d'échanges avec l'ensemble des acteurs et partenaires, ainsi qu'avec les représentants de la société civile. Elle devra donner de la lisibilité et du sens à la mutation de ce territoire et constituera les premiers ferments d'une communauté de destin.

## **II – L'ENGAGEMENT DE LA DEMARCHE**

Cette démarche d'élaboration du projet de territoire s'adosse à des pré-requis qui doivent être mis en perspective à l'échelle de l'ensemble de l'aire urbaine, du département et en complémentarité du développement de Sophia Antipolis.

Au-delà des études préalables, la démarche est encadrée par des documents opposables telle que la DTA et orientée par les politiques sectorielles traduites dans des documents opposables, d'orientation ou d'action (plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation, programme d'actions de prévention des inondations de la basse vallée du fleuve Var, programme local de l'habitat, plan de déplacements urbains, schéma d'aménagement et de gestion des eaux...). Elle s'enrichit par ailleurs des études et réflexions en cours tels que le plan de protection et de gestion des espaces naturels sensibles, le cadre de référence pour la qualité environnementale de l'aménagement et de la construction, l'écologie industrielle, l'émergence du technopôle urbain de Nice-Méridia...

Elle associe l'ensemble des acteurs du territoire, élus, institutionnels et représentants de la société civile, dans un processus de concertation. A ce titre, les collectivités, au travers de leurs politiques et de leurs actions sur le territoire, sont des acteurs majeurs pour l'élaboration de ce projet de territoire.

Au sein du cadre de réflexion et d'actions que constituera le projet du territoire, les premières opérations de l'EPA, les démarches en cours propres aux différentes collectivités et acteurs du territoire, ainsi que le fonctionnement quotidien de la plaine du Var viendront interpellier le projet et le feront nécessairement évoluer. Le projet de territoire doit dès l'amont intégrer une capacité d'adaptation et d'ajustement.

### **III – LE DOCUMENT DE PROJET DE TERRITOIRE**

Le projet de territoire sera un document qui traduira la vision partagée du territoire, de son développement et de son aménagement et l'inscription dans le temps des ambitions de l'Eco-Vallée.

Il étayera le concept d'Eco-Vallée, constituera un guide de l'action de l'EPA, sans pour autant devenir un outil de planification normative.

Il contribuera aussi à favoriser l'appropriation par les acteurs et usagers des enjeux et des ambitions portés par l'OIN et l'émergence d'une identité incarnée, reconnue et rayonnante pour l'Eco vallée de la Côte d'Azur. Il pourra être retranscrit dans le schéma de cohérence territoriale ou décliné dans les plans locaux d'urbanisme.

Le projet de territoire apportera une dimension prospective à l'échéance 2030.

Il permettra de présenter une traduction spatiale et thématique des axes stratégiques, de confirmer les éléments de programmation (secteurs prioritaires...) et d'articuler ainsi les accords financiers à venir et notamment le projet de protocole financier en cours de discussion destiné au portage des premières opérations de l'EPA, avec la stratégie globale.

Il est envisagé de le structurer en quatre grandes parties :

1. Les lignes de force de l'Eco-Vallée (ambitions, sens, enjeux, perspectives)
2. Les principes d'organisation de l'Eco-Vallée (spatialisation, calendrier)
3. La vie quotidienne dans l'Eco-Vallée (logement, emploi, sport, loisir, culture, santé)
4. La gouvernance de l'Eco-Vallée (référentiel, suivi, évaluation...)

### **IV – METHODE DE TRAVAIL**

#### **Une gouvernance partagée, les instances de suivi et de pilotage :**

- Le comité technique Etat : EPA, Préfecture, DREAL, DDTM. Il sera le garant de la prise en compte des orientations stratégiques nationales.
- Le comité technique Etat-collectivités : EPA, Etat (DREAL, Préfecture, DDTM) Région, CG06, NCA, CCCA et CCVE. Il animera et coordonnera la démarche.
- Le CA de l'EPA sera l'instance de pilotage.

#### **Deux chantiers à mener pour élaborer ensemble le projet de territoire**

L'élaboration du projet de territoire conduit à mener, en parallèle du chantier de formalisation, celui de la concertation.

La démarche de concertation associe, selon le modèle « Grenelle », l'ensemble des acteurs sociaux économiques et des citoyens dans un dialogue interactif. Deux étapes, toutes deux fondées sur la communication et l'échange, s'articulent et se complètent.

Dans un premier temps les acteurs du projet (les acteurs institutionnels, les élus, les organisations des entreprises, les syndicats professionnels et les associations représentatives) seront mobilisés pour partager et nourrir les ambitions et enjeux.

Dans un second temps, une concertation des publics permettra aux habitants et usagers du territoire de s'exprimer et participera de la démarche de validation.

### **Une démarche inscrite dans le temps**

#### 1. Un processus d'élaboration partagée :

Lancement de la démarche, CA de l'EPA	<i>9 mai</i>
Ateliers d'échanges et de partage avec les acteurs	<i>juin-juillet</i>
Réunions publiques avec les habitants	<i>septembre - octobre</i>

#### 2. Un processus de formalisation et de validation :

Rédaction des éléments de synthèse	<i>juin - octobre</i>
Finalisation synthèse et rédaction	<i>octobre - décembre</i>
Présentation au CA	<i>décembre</i>

#### 3. Un processus de communication et de concertation continu :

Exposition	<i>à partir de septembre</i>
Présentation du projet de territoire	<i>janvier 2012</i>
Réunions de suivi	<i>à partir de 2012</i>

## **V – CONTENU DE LA CONCERTATION**

### **Les grands thèmes proposés à la concertation publique**

#### **1. L'Eco-Vallée, accélérateur de développement métropolitain**

Contribuer à la transformation de l'aire urbaine niçoise en une grande métropole rayonnante en France comme à l'étranger, créatrice d'innovations, d'emplois et de richesse économique collective.

## **2. L'Eco-Vallée, démonstrateur des politiques du grenelle**

Concevoir et réaliser dans le dialogue et l'échange une autre plaine du Var plus respectueuse des ressources en eau, du paysage et de la biodiversité, plus économe en énergie et en espace, prenant en compte les risques naturels et leur gestion, en particulier le risque inondation, et favorisant la mixité des fonctions et des échanges.

## **3. L'Eco-Vallée, aménageur des espaces de vie de demain**

Placer les habitants et les usagers de la plaine du Var au cœur des projets d'aménagement et de développement de l'OIN en proposant un cadre de vie de haute qualité, une offre de logements diversifiée et accessible, la proximité d'équipements et de services dans l'ensemble des domaines de la vie quotidienne.

### **Le contenu des ateliers en présence des acteurs locaux**

Ils pourront s'organiser en plusieurs séquences espacées de quelques jours afin de favoriser l'appropriation et la contribution de chacun.

#### **- *L'Eco-Vallée : des habitants au cœur d'un patrimoine naturel riche avec quel mode de vie ?***

*Questionnement :*

Demain, quel mode de vie pour les habitants de l'Eco-Vallée caractérisée aujourd'hui par autant de richesse naturelle que de désordres urbains ?

*Pistes à explorer :*

Entrée environnement : éco-paysage et richesse écologique, protections, ressources naturelles, risques ...

Entrée sociodémographique : état actuel et prospectif de la population, formation, qualification, solidarité, mixité ...

Conditions d'une nouvelle qualité de vie : habitat, mobilité, confort, santé, culture, sport, loisirs ...

#### **- *L'Eco-Vallée, un territoire de création de valeur avec quelles productions ?***

*Questionnement :*

Demain, quelle vocation économique pour l'Eco-Vallée et quelle place au sein de l'espace métropolitain ?

*Pistes à explorer :*

Entrée économique : effet de levier, innovation, croissance verte, emplois, formation, recherche, rayonnement, lien avec Sophia, attractivité internationale, tourisme d'affaires ...

Entrée productions locales : agriculture, valorisation ou requalification des activités existantes ...

Lien avec les territoires limitrophes et ouverture vers le bassin méditerranéen.

- ***L'Eco-Vallée, un espace d'échange avec quelles pratiques ?***

*Questionnement :*

Demain, quel fonctionnement de l'Eco-Vallée dans le territoire ?

*Pistes à explorer :*

Entrée économique : circuits courts, vitalité économique, circularité des flux

Mobilité, transports et déplacements.

Communications matérielles et immatérielles.

Mixité fonctionnelle et proximité.

Contribution de l'Eco-Vallée au fonctionnement de l'espace métropolitain et à l'émergence d'un espace de compétitivité d'échelle internationale.